



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ SKI

1. CADRE REGLEMENTAIRE ET RESPONSABILITÉS

L'enseignement du ski alpin en milieu montagnard impose une vigilance constante face aux risques liés aux conditions météorologiques, à l'enneigement, à la vitesse et aux déplacements collectifs ; le présent protocole formalise les exigences de sécurité nécessaires à la protection des élèves et à la sécurisation de la pratique.

Textes de référence : Code de l'éducation, circulaire n°2017-075 du 19 avril 2017 relative à la sécurité dans les activités physiques de pleine nature (APPN), textes encadrant les sorties scolaires et l'enseignement de l'EPS, réglementation applicable aux domaines skiables ainsi que les règles de circulation et de sécurité en vigueur sur les pistes.

Responsabilité professionnelle: La responsabilité de l'enseignant impose d'anticiper les risques liés aux conditions météorologiques, à l'état de la neige, au niveau des élèves et à la fréquentation des pistes, afin d'assurer une surveillance et une sécurisation adaptées du groupe, tout en veillant à ce que les élèves disposent d'une tenue compatible avec les exigences thermiques et sécuritaires de l'activité.

LOGIQUE PROFESSIONNELLE

La responsabilité de l'enseignant impose d'anticiper les risques liés au milieu montagnard afin d'assurer une pratique sécurisée du ski, en conservant à tout moment la possibilité d'adapter, de modifier ou de renoncer à l'activité.

POSTURE ENSEIGNANT

Il adapte l'organisation, les déplacements et le niveau d'engagement des élèves aux conditions de pratique, et veille au respect des règles de circulation, à la maîtrise des trajectoires, à la gestion de la fatigue et à la sécurisation des zones sensibles.

LOGIQUE ETABLISSEMENT

Même en présence d'intervenants extérieurs, l'enseignant EPS reste responsable des choix pédagogiques, de l'organisation de la pratique et de la sécurité des élèves ; les qualifications et protocoles de sécurité des partenaires sont vérifiés avant.

2. LA SÉCURITÉ, UN OBJET D'APPRENTISSAGE À PART ENTIÈRE

Objectif pédagogique : Former un élève lucide, autonome et responsable dans la gestion de sa sécurité, de celle des autres et de ses déplacements sur les pistes dans un environnement montagnard changeant.

1. **Maîtriser sa vitesse et ses trajectoires :** adapter sa vitesse, ses trajectoires et ses déplacements aux caractéristiques de la piste, à son niveau de maîtrise et à la présence des autres usagers afin de prévenir les risques de collision et de suraccident.
2. **Agir de manière responsable au sein du groupe :** respecter les consignes de déplacement, les points de regroupement, la cohésion du groupe ainsi que les règles de circulation sur les pistes.
3. **Adapter sa pratique à l'environnement montagnard :** prendre en compte les conditions météorologiques, l'état de la neige et de la piste, gérer son effort et savoir renoncer lorsque les conditions ne permettent plus une pratique en sécurité.

SÉCURITÉ EN SKI = Anticipation des risques + Maîtrise de la vitesse et des trajectoires + Gestion du groupe sur les pistes + Adaptation permanente aux conditions de montagne.



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ SKI

3. PROTOCOLE EN TROIS PHASES

AVANT LA LEÇON : PLANIFIER ET SÉCURISER.

- **Démarches administratives** : les documents nécessaires à l'organisation de la sortie sont préparés en amont : fiche de sortie (**annexe 1**), répartition des groupes, organisation des déplacements, informations relatives au domaine skiable, composition des groupes d'encadrement et coordonnées utiles en cas d'urgence.
- **Analyse du milieu** : une reconnaissance préalable du domaine skiable permet d'identifier les zones à risque (croisements, pistes étroites, zones verglacées, ruptures de pente, secteurs fortement fréquentés), les itinéraires de repli, les modalités d'accès des secours et les risques particuliers.
- **Modalités d'encadrement** : les groupes sont constitués en fonction du niveau réel des élèves et de leur degré d'autonomie. Les points de regroupement, les modalités de déplacement, le rôle de l'ouvreur et du serre-file ainsi que les procédures d'alerte sont définis avant le départ.
- **Vigilance météorologique** : les conditions météorologiques, l'état de la neige, la visibilité et, le cas échéant, le Bulletin d'estimation du risque d'avalanche (BERA) sont pris en compte avant la séance. L'activité est adaptée, interrompue ou annulée lorsque les conditions de sécurité ne sont plus réunies.
- **Organisation de l'espace** : les pistes autorisées, les zones interdites, les points de regroupement et les itinéraires de repli sont clairement identifiés et présentés aux élèves. Toute pratique hors-piste est interdite dans le cadre de l'enseignement scolaire.
- **Logistique matérielle** : le matériel technique, les équipements de sécurité et les moyens de communication sont vérifiés avant la séance : casque correctement ajusté, fixations réglées, tenue adaptée aux conditions météorologiques, téléphone chargé, trousse de secours et plan des pistes (**annexe 2**).
- **Information des élèves** : les règles de circulation sur les pistes, les modalités de déplacement en groupe, les points de regroupement et les consignes de sécurité sont rappelés avant le départ. Les élèves signalent toute anomalie de matériel ou toute difficulté susceptible de compromettre leur sécurité ou celle du groupe.

PENDANT LA LEÇON : SURVEILLER, RÉGULER ET FAIRE APPRENDRE.

- **Suivi des élèves** : des regroupements réguliers permettent de contrôler les effectifs, la présence de tous les élèves et l'adéquation des groupes au niveau réel des pratiquants tout au long de l'activité. .
- **Gestion des déplacements** : les élèves respectent les règles de circulation sur les pistes. La maîtrise de la vitesse, le choix des trajectoires, le respect des distances de sécurité, les modalités d'arrêt et de regroupement ainsi que l'interdiction du hors-piste sont rappelés et appliqués tout au long de la séance.
- **Prévention des situations à risque** : une vigilance renforcée est portée aux croisements, aux retours station, aux ruptures de pente, à la fatigue des élève, à l'évolution des conditions météorologiques (**annexe 3**). Une attention particulière est portée aux secteurs fortement fréquentés et aux variations de l'état de la neige.
- **Sécurité active et prise de décision** : les élèves apprennent à adapter leur vitesse et leurs déplacements aux conditions rencontrées, à signaler toute difficulté et à savoir renoncer lorsque les conditions ne permettent plus une pratique en sécurité..
- **Posture et placement de l'enseignant** : l'enseignant assure une surveillance mobile et active. Il privilégie les zones sensibles, maintient une progression du groupe à vue et adapte son organisation aux conditions rencontrées.
- **Gestion d'un incident** : En cas de situation problématique, les procédures prévues visent prioritairement à assurer la sécurité du groupe, à porter assistance à l'élève concerné et à déclencher l'alerte si nécessaire.



Aucun élève ne s'engage sur une piste sans consignes préalables, vérification de son équipement et autorisation de l'enseignant. En présence d'un moniteur de ski, l'encadrement est assuré en coordination avec l'enseignant. Le port du casque est obligatoire pendant toute la durée de l'activité.



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ SKI

APRES LA LEÇON : CONTROLER, ANALYSER ET RÉAJUSTER.

- **Contrôle des effectifs** : un appel nominal est réalisé avant tout départ du site afin de vérifier la présence de l'ensemble des élèves.
- **Analyse des situations rencontrées** : un temps de débriefing permet d'identifier les difficultés rencontrées, les comportements sécuritaires adoptés et les adaptations mises en œuvre pendant la séance (annexe 4).
- **Exploitation pédagogique** : les observations réalisées conduisent, si nécessaire, à adapter les parcours, l'organisation des groupes ou les consignes de sécurité pour les séances suivantes.
- **Gestion et vérification du matériel** : le matériel utilisé est contrôlé, rangé et vérifié en fin de séance afin de garantir son bon état et sa disponibilité pour les utilisations ultérieures.

4. PROCÉDURE D'URGENCE EN DOMAINE SKIABLE : Sécuriser / Protéger / Alerter / Secourir

En cas d'accident grave survenu sur le domaine skiable, l'activité est immédiatement interrompue. L'enseignant applique sans délai la procédure chronologique S.L.A.I :

1. **SÉCURISER** : protéger immédiatement la zone d'accident, placer des skis en croix en amont si nécessaire afin de prévenir tout suraccident, regrouper les élèves dans une zone sécurisée et les maintenir à l'écart de la trajectoire des autres usagers.
2. **LOCALISER** : identifier précisément le lieu de l'accident (piste, numéro de balise, secteur, remontée mécanique ou coordonnées GPS si disponibles) afin de faciliter l'intervention des secours.
3. **ALERTER** : contacter immédiatement les secours adaptés (112, 15, pisteurs-secouristes de la station) en précisant la localisation, la nature de l'accident, le nombre de victimes, leur état apparent et les difficultés éventuelles d'accès.
4. **INFORMER** : informer le chef d'établissement dès que les conditions de sécurité le permettent afin d'assurer le suivi de la situation et la mise en œuvre des procédures administratives.

RÈGLES D'OR



- **Après une chute ou un accident, sécuriser immédiatement la zone, éviter tout déplacement inutile de la victime et maintenir une présence rassurante jusqu'à l'arrivée des secours.**
- **Toute suspicion de traumatisme grave, de perte de connaissance ou de malaise impose l'arrêt immédiat de l'activité, la protection de la victime et le maintien du groupe dans une zone sécurisée jusqu'à la prise en charge par les secours.**

ANNEXE 1 – FICHE SORTIE SKI

Date : / / Station/Domaine skiable : _____

Autorisations délivrées (si nécessaire) : ☐ OUI ☐ NON ☐ NON REQUIS

Enseignant d'EPS responsable : _____ Autres enseignants d'EPS : _____

Encadrants / intervenants extérieurs : _____

Effectif : _____ Niveau des groupes : _____

Heure de départ : _____ Heure de fin prévue : _____

Conditions météorologiques : ☐ Soleil ☐ Vent ☐ Brouillard ☐ Chute de neige ☐ Froid marqué

Conditions d'enneigement : ☐ Piste damée ☐ Neige dure ☐ Neige verglacée ☐ Neige fraîche

☐ Neige humide / de printemps ☐ Accumulations de neige ☐ Enneigement insuffisant

Bulletin d'estimation du risque d'avalanche (BERA) consulté : ☐ oui ☐ non ☐ non concerné

Points sensibles identifiés (croisements, pistes étroites, secteurs verglacés, forte fréquentation, etc.)

Organisation de la sortie

Objectifs pédagogiques : _____

Pistes / itinéraires prévus : _____

Points de regroupement : _____

Procédure de repli / adaptation prévue : _____

PAI / situations particulières connues : _____

Numéros utiles :

Secours station :

Responsable sortie :

Établissement :

ANNEXE 2 – CHECKLIST DÉPART

Structure et espace de pratique	Équipements de protection individuelle (EPI)	Sécurité et encadrement
☐ Conditions météorologiques vérifiées ☐ Conditions d'enneigement évaluées ☐ Visibilité suffisante ☐ Fréquentation des pistes évaluée ☐ Zones à risque identifiées ☐ Pistes adaptées au niveau des élèves ☐ Visibilité suffisante ☐ Pistes adaptées au niveau des élèves ☐ Itinéraires de repli prévus ☐ BERA consulté (si nécessaire) ☐ Réseau téléphonique vérifié	☐ Casque obligatoire vérifié ☐ Skis adaptés au niveau des élèves ☐ Fixations contrôlées ☐ Gants et masque/lunettes ☐ Eau / collation ☐ Vêtements adaptés aux conditions météorologiques ☐ Chaussures correctement ajustées ☐ Eau / collation ☐ Matériel en bon état général	☐ Groupes constitués selon le niveau ☐ Liste des élèves disponible ☐ Points de regroupement définis ☐ Modalités de déplacement et de regroupement rappelées ☐ Consignes de sécurité rappelées ☐ Ouvreur et serre-file identifiés ☐ Trousse de secours présente ☐ Consignes de sécurité données ☐ Procédure de secours connue ☐ Téléphone chargé ☐ Trousse de secours ☐ Plan des pistes disponible ☐ Numéros d'urgence accessibles ☐ Activité de repli anticipée

ANNEXE 3 – PROCÉDURE ÉLÈVE EN DIFFICULTÉ

Encart destiné à être distribué aux élèves ou inséré dans le carnet EPS.

EN CAS DE DIFFICULTÉ

- S'ARRÊTER immédiatement sur le bord sécurisé de la piste.
- RESTER VISIBLE et ne jamais repartir seul.
- SIGNALER immédiatement la difficulté à l'enseignant ou à un adulte encadrant.
- ATTENDRE le regroupement sans quitter la zone définie.
- NE JAMAIS quitter les pistes balisées ni l'itinéraire défini par l'enseignant.

EN CAS D'ACCIDENT

- PROTÉGER la zone sans se mettre en danger.
- SIGNALER l'accident à l'enseignant ou à un adulte encadrant.
- PLACER des skis en croix en amont si les conditions le permettent et sans se mettre en danger.
- NE JAMAIS déplacer une victime, sauf en cas de danger immédiat.

EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ DE CONTACT

- RESTER au dernier point de regroupement connu ou au point défini dans les consignes.
- ATTENDRE l'enseignant ou les secours sans quitter la zone.

ANNEXE 4 – FICHE INCIDENT / ACCIDENT

Date & Heure : / / h Lieu précis / piste / balise : _____

Enseignant d'EPS responsable : _____

Élève(s) concerné(s) : _____

Conditions de pratique au moment de l'incident : ☐ Brouillard ☐ Verglas ☐ Forte fréquentation ☐

Fatigue du groupe ☐ Chute de neige ☐ Autre : _____

Nature de l'incident ou de l'accident : ☐ Chute ☐ Collision ☐ Malaise ☐ Blessure ☐ Perte d'un élève

☐ Autre : _____

Description précise des faits : _____

Mesures mises en œuvre : ☐ Sécurisation de la zone ☐ Assistance à la victime ☐ Alerte des secours

☐ Information du chef d'établissement ☐ Modification ou interruption de la séance ☐ Autre : _____

Services contactés : ☐ Pisteurs-secouristes ☐ 112 ☐ SAMU ☐ Pompiers ☐ Chef d'établissement

Informations transmises : ☐ Localisation précise ☐ Nombre de victimes ☐ Nature des blessures

☐ État de la victime ☐ Conditions d'accès

Suite donnée : _____



Toute situation ayant entraîné un dommage corporel ou nécessité une prise en charge particulière doit faire l'objet des procédures administratives et déclaratives prévues par l'établissement. Déclaration d'accident dans les 48 heures.